

MINISTRE

Paris, le 29 OCT. 2000

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part du souhait de la société des courses de Compiègne d'acquiescer l'hippodrome du Putois pour y développer l'activité hippique.

J'ai le plaisir de vous faire connaître l'accord de l'Etat sur votre proposition.

Cette cession de gré à gré, à la valeur domaniale, peut être réalisée sur le fondement de l'article R. 129-5 du code du domaine de l'Etat.

Je vous invite à vous rapprocher du trésorier-payeur général de l'Oise afin de réaliser l'acte de cession, qui devra comporter les dispositions nécessaires permettant de garantir la finalité sportive de l'hippodrome et d'intégrer les clauses d'intéressement dans l'hypothèse où des plus-values seraient réalisées sur des parcelles de terrain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Considérément



Eric WOERTH

Copies à :

- Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Pêche
- Madame Annie LHERITIER, Présidente de l'office national des forêts.

Monsieur Antoine GILBERT
Président de la Société des Courses de Compiègne
Hippodrome du Putois
Avenue Baron Roger de Soullait
60200 COMPIEGNE

A
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT